



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI

COMITÉ D'AUDIT DE L'UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI (CA)

N°03-2024/UAC/CA/Membre

PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AUDIT DE L'UAC

À : MONSIEUR LE COORDONNATEUR DU PROJET C2EA
Campus d'Abomey-Calavi

BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre de pièces	Observations
Veuillez trouver-ci-joint : - Procès-verbal sur le suivi au 31 décembre 2023 du C2EA	01	Pour exploitation

Fait au campus d'Abomey-Calavi, le 13 février 2024

Reçu, le.....

La présidente

Professeur Karima SYLLA DOUCOURE



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
==*==*==*==*==*==*==
UNIVERSITÉ D'ABOMEY - CALAVI
==*==*==*==*==*==*==



RECTORAT
==*==*==*==*==*==*==
COMITÉ D'AUDIT
==*==*==*==*==*==*==

**PROCÈS-VERBAL COMITÉ D'AUDIT DE
L'UAC (C2EA)**

(AU 31 DÉCEMBRE 2023)

FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi cinq février s'est tenue sur le campus d'Abomey-Calavi une séance de validation du procès-verbal retraçant :

- le niveau de mise en œuvre des recommandations des contrôles effectués sur le C2EA au 31 décembre 2023 ;
- le niveau de performance atteint par le centre au 31 décembre 2023 ;
- et les recommandations du Comité d'Audit de l'Université d'Abomey-Calavi sur le Centre.

Étaient présents à la séance trois (3) membres : Professeur Sylla KARIMA, Présidente du Comité d'Audit de l'UAC, Docteur Jesse ERIORA, Rapporteur du Comité d'Audit de l'UAC et Monsieur Fiacre Y'An DANON, Membre du Comité d'Audit de l'UAC.

1. Niveau de mise en œuvre des recommandations des missions des corps de contrôle interne et externe au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, le C2EA de l'INE a reçu : le rapport d'audit de l'IGF sur le premier semestre 2023, le rapport d'audit annuel des comptes clos le 31 décembre 2022 et celui du Comité d'Audit de l'UAC au titre du premier semestre 2023. La présente section décline le point de mise en œuvre des recommandations de ces différents organes de contrôle.

1.1. Point de mise en œuvre des recommandations de l'IGF au 31 décembre 2023

Sur les quarante-une (41) recommandations de l'IGF formulées au titre du premier semestre 2023, vingt-trois (23) a été mise en œuvre au 31 décembre 2023.

1.2. Point de mise en œuvre des recommandations du comité d'Audit de l'UAC

En ce qui concerne le rapport du comité d'Audit, nous avons constaté que le Recteur, à travers la correspondance n°198-2022/UAC/AC/SCB/SA du 29 septembre 2022, a exhorté chaque coordonnateur de mettre en œuvre les recommandations et de lui rendre compte. Ainsi, sur les trois recommandations du Comité d'Audit de l'UAC deux ont été exécutées.

Le point de mise en œuvre des recommandations de l'IGF et du Comité d'Audit de l'UAC au 31 décembre 2023 sont résumés dans le tableau ci-dessous :



N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutées		
4	Le Coordonnateur du projet doit mettre en place un mécanisme de protection et de mise à jour du matériel informatique	Il n'existe pas un mécanisme de mise à jour des outils de protection Il n'existe pas un mécanisme de protection des appareils informatiques mais prévu dans le PD de l'INE	Les dispositions sont prises pour installer sur les ordinateurs des bureaux des antis-virus. L'achat de l'antivirus et des onduleurs est prévu sur le PTAB, gestion 2022 après ANO de la Banque mondiale et de l'UAU	x				Le Coordonnateur du projet C2EA
5	Le Coordonnateur du projet C2AE doit veiller à la séparation des fonctions incompatibles	La séparation de fonctions n'est pas suffisante car il n'y a pas de distinction entre administrateur des stocks et comptable matières mais prévu dans le PD de l'INE, la personne responsable de la comptabilité matière, n'est pas formellement nommée	A l'UAC, à défaut d'un comptable matière, le comptable financier devient comptable matière lors de l'exécution de son PTAB. Les dispositions sont en train d'être prises pour nommer de façon formelle un comptable matière ou bien se faire assister d'un magasinier	x				Le Coordonnateur du projet C2EA
6	Le Coordonnateur doit accélérer la mise en place du logiciel SUCCES	La Comptabilité matières n'est pas automatisée et opérationnelle mais l'utilisation du logiciel succès permettra de le faire à court terme La comptabilité analytique n'est pas automatisée ni opérationnelle mais l'utilisation du logiciel succès permettra de le faire à court terme	L'accélération et la mise en place du logiciel SUCCES au niveau de la comptabilité C2EA est effective. Il prend en compte l'aspect gestion des stocks	x				Le Coordonnateur du projet C2AE
7	Le Coordonnateur doit veiller à la mise en place d'un réseau intranet pour faciliter la communication interne	Il n'existe pas de réseau intranet mais sa mise en place est en cours et les moyens de communication internes se font à travers les affichages et groupe WhatsApp prévu dans le PD de l'INE	En cours				x	Le Coordonnateur du projet C2AE
8	Le Coordonnateur du projet C2AE devra veiller à la séparation des fonctions incompatibles.	La séparation de fonctions n'est pas suffisante car il n'y a pas de distinction entre administrateur des stocks et comptable matières mais prévu dans le PD de l'INE, la personne responsable de la comptabilité matière, n'est pas formellement nommée	Les dispositions sont prises en train d'être prise pour satisfaire cette recommandation		x			Le Coordonnateur du projet C2AE

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutées		
DE LA CRÉATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE GOUVERNANCE								
1	Le CNP doit veiller à la prise d'un arrêté à titre de régularisation pour la création de tous les organes prévus dans les plans de mise en œuvre et dans l'organigramme type du projet.	Les autres organes (CCSI et CCS) ne sont pas créés par arrêtés rectoral tels que prévu dans les plans de mise en œuvre	En cours		x		Le CNP	
2	Le CNP doit veiller à l'harmonisation de tous les documents du projet (plan de mise en œuvre, organigramme etc....) avec les actes de création, d'attribution et de fonctionnement des organes du projet afin d'éviter les conflits d'attribution et autres chevauchements	Les PTA de 2021 ont été validés par le CNP lors d'une séance de réunion le 16 novembre 2020. Mais il y a des discordances entre les éléments des PTA (grandes lignes des plans d'actions) validés dans le PV, ceux contenus dans les plans de mise en œuvre et ceux contenus dans les rapports intermédiaires de juin 2021 (Les preuves de l'appréciation des modifications aux plans de mise en œuvre par le CNP n'ont pas été apportées)	En cours		x		Le CNP	
3	Le CNP doit adopter un canevas de PV et respecter les formalismes de présentation avec plus de rigueur	Le compte rendu du CCSI n'est pas signé et il est anonyme. (Pas de précision sur les rédacteurs et leur qualité, sur les absents et le type de session etc.).	Cette recommandation est prise en compte dans la rédaction PV du CNP tenu courant novembre 2021	x			Le Président du Comité national de Pilotage	
4	La coordination du projet C2EA doit veiller à la tenue régulière des réunions des comités notamment le Comité Consultatif Sectoriel (CCS).	Le Comité Consultatif Sectoriel (CCS) n'a tenu aucune réunion prouvée à la commission sur la période.	le comité consultatif sectoriel (CCS) a tenue de réunion après le passage de l'IGF	x				
DE LA CRÉATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION								
1	Le Coordonnateur du C2EA doit prendre un acte aux fins de formaliser les réunions de l'équipe de coordination	Il n'y a pas un acte qui formalise les réunions de l'équipe de coordination	En cours			x	Le Coordonnateur	

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutées		
2	Le Coordonnateur du C2EA doit veiller à la tenue rigoureuse du secrétariat des réunions.	Deux réunions ont été tenues (les 29 septembre 2020 et 18 mars 2021) et les PV présentés à la commission. La liste de présence n'est pas jointe. Il n'apparaît pas dans les comptes rendus, les absences, les présences, le type de réunion (hebdomadaire ou mensuelle). Les Comptes rendus ne sont pas signés et il n'y a pas de précision sur les rédacteurs et leur qualité.		x			Le Coordonnateur	
DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES								
1	Le Coordonnateur du C2EA doit pourvoir au poste de responsable à la communication conformément au plan de mise en œuvre du projet	Le poste de chargé de communication est toujours vacant. Le poste d'Assistant Billings est occupé par un agent recruté pour le compte du projet WASCAL et celui du suivi-Evaluation par un agent du projet OMIDELTA	En cours			x	Le Coordonnateur du projet C2AE	
2	Le Coordonnateur du projet C2EA doit prendre toutes les dispositions pour la tenue au siège du projet des dossiers individuels du personnel exerçant sur le projet.	Conformément aux dispositions du point 3.1.9 de la page 29 dudit manuel de procédures, intitulé vérifications applicables au personnel APE ou Conventionné de l'UAC, le personnel APE ou conventionné de l'UAC mis à la disposition du projet doit avoir un dossier constitué au moins de l'acte d'affectation et de tous les autres documents administratifs relatifs à sa carrière dont notamment, les titres de congés et les autorisations d'absence. Cette disposition du manuel de procédures n'est pas respectée. Aucun dossier individuel du personnel exerçant sur le projet n'est disponible au siège du projet et n'a donc pas été produit à la commission. Ces dossiers sont tenus par le service des ressources humaines de l'UAC selon les explications reçues des acteurs du projet.	Aucun personnel n'a été recruté sur le projet			x	Le Coordonnateur du projet C2AE	
3	Le Coordonnateur du C2EA doit élaborer au début de chaque année, le planning annuel des congés administratifs conformément aux exigences du manuel de procédure.	Il n'existe pas de planning des congés administratifs contrairement aux dispositions du manuel de procédures qui stipule en son point 3.1.4.1 « qu'au début de chaque exercice un plan de départ en congé du personnel exerçant au	il tient compte du planning des congés des autres gens de l'UAC. Précisément il est établi dans le mois d'août de chaque année.			x	Le Coordonnateur du projet C2AE	

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutées		
DE LA GESTION DES MATIÈRES ET DES IMMOBILISATIONS								
		sein du projet devrait être élaboré par le coordonnateur du projet »						
1	Le Comptable doit établir un ordre de sortie et un bordereau d'affectation pour la mise en consommation des routeurs acquis et procéder à leur estampillage	Des routeurs pour connexion internet au nombre de onze (11) ont été acquis et mis en consommation sans ordre de sortie et/ou bordereau d'affectation. Le non estampillage des routeurs acquis et mis en service	Un état d'affectation a été élaboré avant la mise à disposition des routeurs. Les routeurs sont en cours d'estampillage pour tenir compte de la recommandation des IGF	x			Le Coordonnateur du projet C2AE	
2	Le Coordonnateur doit veiller à la sécurisation adéquate des valeurs et numéraires du projet	L'inexistence de grille antiéfraction pour assurer la sécurité du bureau du Comptable, notamment, au niveau de la porte d'accès l'inexistence de coffre-fort pour la garde des tickets valeurs. Lesdits tickets sont gardés dans une armoire par le Comptable du projet	la grille antiéfraction pour assurer la sécurité du bureau du comptable est en cours de réalisation ainsi que le coffre-fort pour la garde des tickets valeurs	x			Le Coordonnateur du projet C2AE	
3	La PRMP des projets CEA doit accélérer le processus d'acquisition des immobilisations au profit du C2AE.	Aucune immobilisation n'a été acquise pour le compte du projet au cours de la période sous revue. Le processus d'acquisition de certaines immobilisations (ordinateurs, mobilier de bureau etc.) est toujours en cours au passage de la commission	Le processus d'acquisition des immobilisations au profit du C2AE est effectif	x			La PRMP des projets CEA	
DE LA GESTION DES ARCHIVES ET DE LA DOCUMENTATION								
1	Le Coordonnateur C2EA doit doter le comptable du projet d'armoires et de chronos de rangement des documents et pièces comptables sensibles.	le projet C2EA ne dispose ni d'armoires, ni de chronos de rangement des documents et pièces comptables sensibles. Ces matériels sont en cours d'acquisition selon le point des marchés en cours d'exécution présenté à la commission	Ces matériels sont toujours en cours d'acquisition			x	Ces matériels sont toujours en cours d'acquisition	Le Coordonnateur C2EA

DE LA GESTION DES COURRIERS

5

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutées		
1	Le Coordonnateur du projet C2EA doit acquiescer et mettre à la disposition de l'Assistante Billings, un registre « courrier départ » et un cahier de transmission des courriers à l'interne du projet.	Il n'existe pas de registre courrier « arrivée » et de registre « courriers « départ » contrairement aux exigences du manuel de procédures. Un cahier de 50 pages est tenu en lieu et place de registres. Ce cahier n'est pas tenu à jour et ne présente pas les caractéristiques d'un registre. Un seul courrier a fait l'objet d'enregistrement par l'Assistante Billings depuis son ouverture	En cours			x		Le Coordonnateur C2EA
2	L'Assistante Billings doit veiller à l'émargement du cahier de transmission des courriers à l'interne du projet	le cahier de transmission interne des courriers est mal tenu. Il n'est pas retracé et la partie dédiée aux émargements n'est jamais renseignée	Un cahier est disponible pour la transmission interne des courriers. Aussi la plupart des courriers sont scannés et envoyés de façon électronique aux destinataires ce qui fait que la partie dédiée aux émargements n'est parfois pas remplie mais ceux qui seront transmis de façon physique suivront la procédure	x				L'Assistante Bilingue
3	Le Coordonnateur C2EA doit acquiescer et mettre à la disposition de l'Assistante Billings, d'armoires de rangement	Il n'existe pas d'armoires de rangement dans le bureau de l'assistante bilingue	En cours			x		Le Coordonnateur du projet C2EA
4	L'Assistante Bilingue doit veiller au respect du manuel de procédures en matière de traitement des courriers	Les procédures de gestion des courriers prescrites par le manuel de procédures ne sont pas respectées dans le cadre du traitement des courriers par l'Assistante Bilingue. Conformément au manuel de procédures du projet, les messages fax et autres courriers électroniques recueillis par les divers responsables doivent être imprimés et traités comme courriers ordinaires « arrivée ». Cette disposition du manuel de procédures n'est pas respectée par l'Assistante Billings.	Les dispositions sont prises pour prendre en compte cette recommandation des ICF			x		L'Assistante Bilingue
5	L'Assistante Bilingue doit veiller à la tenue correcte du cahier de transmission des courriers	le cahier de transmission interne des courriers est mal tenu. Il n'est pas retracé et la partie dédiée aux émargements n'est jamais renseignée;	Cette observation a été prise en compte dans la tenue du cahier de transmission des courriers	x				L'Assistante Bilingue

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutées		
DE LA GESTION BUDGETAIRE								
1	Le Coordonnateur C2EA et la PRMP des CEA doivent tout mettre en œuvre pour accélérer les marchés en cours d'exécution de booster le taux d'exécution budgétaire	le faible taux de consommation des ressources allouées au projet : Pendant la période sous revue le taux d'exécution constaté est de 2, 88%	le taux d'exécution budgétaire a connu une amélioration et passe de 2,88% au 30 juin 2021 à 29,34 % au 31 décembre 2021		x		Le processus de recrutement d'une PRMP est en cours	PRMP/Coordonnateur C2EA
2	Le Responsable Financier devra doter le projet d'un plan de consommation de crédit et un tableau de bord budgétaire	L'inexistence d'un tableau de bord budgétaire le projet ne dispose pas d'un plan de consommation de crédit.	Le plan de consommation des crédits est contenu déjà dans le PTAB à travers le chronogramme de réalisation de chaque tâche ou activité.		x			
DE LA GESTION COMPTABLE								
1	Le Coordonnateur du Projet C2EA doit accélérer l'installation du logiciel comptable acquis pour le compte du projet	Le logiciel comptable SUCCESS existant est en cours de reconfiguration pour tenir compte des spécificités du projet	Le logiciel comptable SUCCESS existant est reconfiguré pour tenir compte des spécificités du projet		x			Le Coordonnateur
2	Le Coordonnateur doit veiller à la sécurisation des chèquiers et autres valeurs inactives	Les chèquiers du projet sont détenus par le comptable du projet dans une armoire installée dans son bureau. On note donc que les mesures de sécurité physique des chèques ne sont pas respectées (absence de coffre-fort)	l'acquisition du coffre-fort est en cours pour la sécurisation des chèquiers et valeurs inactives			x		Le Coordonnateur du C2EA
3	Le comptable du projet C2EA doit procéder à l'imputation comptable régulière des opérations exécutées pour le compte du projet.	L'imputation comptable des opérations de la période sous revue n'est pas encore effectuée par le comptable du projet	L'imputation comptable des opérations de la période sous revue est effective et poursuivie par le comptable du projet.		x			Le comptable
DE LA GESTION FINANCIÈRE								

[Signature]

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations		Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées / Non exécutées		
1	Le Coordonnateur du projet doit mettre fin aux versements des droits d'inscription des étudiants sur le compte génération de revenu exclusivement dédié aux ressources générées par les activités propres du projet	Ces ressources proviennent de divers versements de droits d'inscription des étudiants d'un montant de 34 189 200 FCFA	Cette recommandation est prise en compte dans la mise en œuvre du projet depuis le passage des IGF	x			Le Coordonnateur du C2EA
DE L'APPRECIATION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES DÉPENSES							
1	Le coordonnateur du projet doit demander aux partenaires (la banque mondiale et l'AFD) la nomenclature ou le répertoire des dépenses éligibles sur le projet	L'inexistence de la nomenclature/répertoire des dépenses éligibles sur les ressources du projet provenant des partenaires financiers L'inexistence de la nomenclature/répertoire des dépenses éligibles aux ressources générées par le Projet C2EA	Le Rapport N° PAD 2724 a retracé (page 19 sur 94) les dépenses éligibles sur le projet.	x			Le Coordonnateur
DE LA GESTION INFORMATIQUE							
1	Le Coordonnateur C2EA doit prendre toutes les dispositions pour doter le comptable d'un matériel informatique en bon état	La vétusté du matériel informatique à la disposition du comptable du projet	la comptabilité du C2EA est dotée d'un matériel informatique en bon état depuis le passage des IGF	x			Le Coordonnateur
2	Le RF doit veiller à la collecte et à la centralisation de tous les besoins relatifs à l'utilisation du système d'information SUCCES en cours de déploiement dans les 3 projets (et déjà déployé dans certains projets comme OMI DELTA implantés à l'UAC) afin d'éviter les risques de doubles emplois dans la gestion des budgets consacrés à la mise en place de ce logiciel par chaque centre voir même à l'UAC	L'existence du logiciel SUCCES de gestion comptable et budgétaire en cours d'installation	Le RF a pris acte de cette recommandation et a pris les dispositions nécessaires pour éviter les risques de doubles emplois surtout en ce qui concerne la gestion de 2022.	x			Le Responsable financier

DE LA GESTION DES PROCÉDURES DE PASSATION ET D'EXÉCUTION DES MARCHÉS

[Signature]
5

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutées		
1	Le SPM doit élaborer à temps pour chaque trimestre un rapport d'activités de mise en œuvre des marchés prévus dans son PPM	Non disponibilité des rapports d'activités du SPM au titre des premier et second trimestres 2021	le SPM a pris acte de cette recommandation et produit désormais ses rapports trimestriels d'activités dans les délais réglementaires.	x				Le SPM
2	Le SPM doit attirer l'attention du rectorat sur la nécessité de l'actualisation de l'arrêté rectoral portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de l'Université d'Abomey-Calavi conformément aux nouvelles dispositions en vigueur (la loi n° 2020-26 du 29 septembre portant code des marchés publics en République du Bénin et ses décrets d'application)	Non actualisation de l'arrêté rectoral portant création, attribution, organisation et fonctionnement de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de l'Université d'Abomey-Calavi Conformément aux nouvelles dispositions en vigueur (loi N° 2020-26 du 29 septembre portant code des marchés publics en République du Bénin et ses décrets d'applications)	L'information est portée aux autorités compétentes.	x				Le SPM des projets CEA
3	Le SPM doit veiller à ce que la PRMP tienne compte de toutes les exigences de qualification contenus dans les avis d'appels à concurrence lors de la phase d'évaluation des offres	Toutes les exigences en matière de capacité technique ne sont pas évaluées par la commission d'évaluation des offres relative aux demandes de cotation. Il s'agit notamment de celle relative à : " Avoir exécuté au cours des trois dernières années (2018-2019-2020) au moins un marché similaire justifié par une attestation de bonne fin d'exécution ou PV de réception appuyée de bon de commande ou contrat enregistré au service des domaines. La similarité se définit rapport à la nature et au montant du marché exécuté	Le SPM veille désormais à ce que toutes les exigences en matière de qualifications techniques et financières soient évaluées dans le cadre de la passation des marchés de tous les projets CEA IMPACT du Bénin.	x				Le SPM des projets CEA
4	Les commissions d'ouverture et d'évaluation des offres doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour finaliser leurs travaux dans les délais impartis conformément aux dispositions légales en vigueur	Les travaux de commissions relatifs à l'évaluation technique et financière des offres ainsi que l'établissement des PV d'attribution provisoire dépassent généralement les 10 jours légaux	Le non-respect des délais réglementaires d'évaluation des offres par la commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres est dû à la difficulté de mobilisation des membres desdites commissions car ces derniers ont d'autres attributions en dehors de leur intervention sur les activités des projets. Les Coordinateurs ont pris acte de ce constat et priorisent désormais les acteurs plus ou moins disponibles dans la	x				Les commissions d'ouverture et d'évaluation des offres

(Signature)

N°	Recommandations	Constats relevés	Actions entreprises	Recommandations			Difficultés	Structure responsable
				Exécutées	Partiellement exécutées	Non exécutées		
5	Le SPM doit veiller à ce que la PRMP proroge les délais de validité des offres en cas de dépassement du délai préablement prévu au dossier d'appel à concurrence	Délai total de passation relativement long enregistré pour deux marchés de demande de cotation dont les procédures ont démarré respectivement en avril et mai 2021 dont les contrats sont toujours en cours de signature	mise en place des COE par note de service. Le SPM a pris des dispositions afin que les délais de validité des offres soient prorogés systématiquement avant leur expiration. De même, les délais de passation des marchés au second semestre ont été considérablement réduits.	x				Le SPM
6	Le SPM doit veiller à ce que la PRMP authentifie à l'avance tous les contrats avant la phase de l'enregistrement	Il est remarqué que les contrats ne sont pas revêtus du sceau de l'authentification de la DNCMP	Le SPM a pris les dispositions idoines et tous les contrats sont désormais authentifiés à la DNCMP	x				Le SPM
POINT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS_IGF AU 30 NOVEMBRE 2022 (EN TERMES DE NOMBRE)				23,00	10,00	8,00		
POURCENTAGE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS_IGF AU 30 NOVEMBRE 2022				56,10 %	24,39 %	19,51 %		
RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'AUDIT DE L'UAC								
1	Recrutement d'un responsable suivi évaluation du projet	Le responsable de suivi-évaluation du projet C2EA n'étant pas agent de l'institut ne bénéficie d'aucune rémunération.					x	Le Coordonnateur
2	Rémunération du personnel mis à disposition du projet	Le personnel de l'université mis à disposition du projet ne bénéficie pas d'une rémunération complémentaire sur le projet.					x	Le Coordonnateur et le Recteur
POINT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS COMITE D'AUDIT DE L'UAC AU 30 NOVEMBRE 2022 (EN TERMES DE NOMBRE)				0	0	2		
POURCENTAGE DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS_COMITE D'AUDIT DE L'UAC AU 30 NOVEMBRE 2022				0 %	0 %	100 %		

Source : Élaboré par nous-même à partir des données collectées, février 2024

D'après les données du tableau, sur les quarante-une (41) recommandations de l'IGF : **56,10 %** des recommandations ont été mise en œuvre entièrement, **24,39 %** l'ont été partiellement et **19,51 %** n'ont pas pu être mise en œuvre à fin décembre 2023. On note un effort dans la mise en œuvre des recommandations relevées par deux missions de contrôle du C2EA. Néanmoins ; il importe que les équipes en charge du projet C2EA prennent les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre complète des recommandations qui contribueront à coup sûr à l'amélioration des performances du Centre.

Concernant les deux (2) recommandations du Comité d'Audit de l'UAC aucune n'a été mise en œuvre au 31 décembre 2023.

Qu'en est-il des recommandations des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ?

1.3. Substance du rapport du CAC sur les comptes clos le 31/12/2022

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 du projet CEA-SMIA ont été audités par le cabinet ERUDIT FCG, commissaire aux comptes (CAC) du projet C2EA. L'opinion du CAC porte sur les états financiers de synthèse en générale et sur d'autres vérifications prévues par les termes de référence. La substance de l'opinion du CAC est ainsi formulée :

1.3.1. Opinion sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-dessous, nous sommes d'avis que les états financiers du Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Eau et l'Assainissement pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, qui nous ont été transmis et qui figurent en annexe 1 du présent rapport, donnent une image fidèle et complète des recettes et des dépenses conformément aux dispositions des accords de financement. Les ressources du projet n'ont pas été entièrement gérés conformément aux dispositions des accords de financement, dans un souci d'économie et d'efficience et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées.

Fondement de l'opinion avec réserve :

Limitation : Nous portons en limitation un montant de FCFA 23.787.563, représentant des dépenses relatives à la phase préparatoire du projet ayant fait l'objet de remboursement. Ces



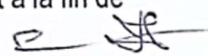
dépenses engagées courant 2019-2020, période ne faisant pas partie de notre champ d'audit, n'ont pas fait objet de notre contrôle.

Réserve : Nous portons en réserve le montant FCFA 4.085.000, représentant les paiements effectués à l'attributaire SAHAB dans le cadre du marché relatif à l'acquisition de matériels informatiques pour l'équipe de gestion du projet dont le recrutement a été effectué en violation des règles de passation des marchés.

1.3.2. Autres vérifications

Nous avons procédé aux autres vérifications prévues dans les termes de référence. Ces contrôles ont conduit à vérifier que :

- toutes les ressources des bailleurs ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement applicable, dans un souci d'économie et d'efficience, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies ;
- les fonds de contrepartie nationale (budget de l'Etat) ont été obtenus et employés, dans le souci d'économie et d'efficience, et uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été fournis ;
- les subventions relatives aux activités génératrices de revenus ont été mises en œuvre conformément aux procédures convenues ;
- les acquisitions de biens et de services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions de l'accord de financement applicable fondés sur les procédures de passation de marché de la Banque mondiale et ont été proprement enregistrés dans les livres comptables ;
- tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au projet (y compris les dépenses couvertes par les relevés de dépenses ou rapports de suivi financier ;
- les comptes Désignés sont gérés conformément aux dispositions des accords de financement ;
- les comptes du projet ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes du système comptable OHADA révisé adaptées aux particularités des projets de développement et donnent une image fidèle de la situation financière du projet à la fin de



chaque exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

- la performance financière globale du projet est satisfaisante ;
- les actifs immobilisés du projet sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec les accords de financement.

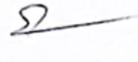
Au terme des diligences mises en œuvre, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces points.

Les dirigeants du C2EA ont dit avoir pris des dispositions appropriées pour tenir comptes des observations du commissaire aux comptes dans la production des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2. Niveau de performance atteint par le centre au 31 décembre 2023 et difficultés rencontrées

L'Objectif de Développement du Projet (ODP) est d'améliorer la qualité, la quantité et l'impact sur le développement de l'enseignement postuniversitaire dans certaines universités par le biais de la spécialisation et de la collaboration régionales. Les indicateurs de résultats au niveau de l'ODP sont les suivants :

- nombre d'étudiants (nationaux et régionaux) inscrits dans des programmes postuniversitaires dans certains ACE (quantité de l'éducation et spécialisation régionale) ;
- Nombre de programmes ACE et d'institutions hôtes ACE obtenant une accréditation internationale (Qualité de l'éducation) ;
- Nombre d'ACE qui a eu un impact considérable sur le développement (impact sur le développement) ;
- Nombre d'étudiants et de professeurs participant à des stages et / ou des apprentissages dans des institutions industrielles / sectorielles pertinentes (impact sur le développement de l'éducation).

2.1. Niveau global de performance atteint par le C2EA au 31 décembre 2023

Le niveau de performance global du Centre est présenté à travers les cinq (5) points ci-après :

- performances liées aux objectifs de développement du projet ;
- statut des résultats sur les Indicateurs Liés aux Décaissements ;
- niveau d'exécution physique et financière du PTA au 31 décembre 2023 ;
- état des finances du projet C2EA au 31 décembre 2023 ;
- état des marchés passés et des procédures engagées au 31 décembre 2023.

2.1.1. Les performances liées aux objectifs de développement du projet

Les niveaux de performance atteints par indicateur au 31 décembre 2023 sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau récapitulatif : Niveau de performance au 31 décembre 2023

N°	Indicateurs	Taux de réalisation
1	Préparation institutionnelle	100,00 %
2	Nombre d'étudiants avec un accent sur le genre et la régionalisation	96,00 %
3	Qualité de l'enseignement et de la recherche	38,00 %
4	Pertinence de l'éducation et de la recherche	88,00 %
5	Gestion financière régulière et de qualité	76,00 %
6	Impact institutionnel	0,00 %
7	Impact sur le développement	50,00 %
Total		61,00 %

Source : Données du suivi évaluation du C2EA, février 2024

Il se dégage un taux de réalisation relativement faible de 61,00 % (inférieur à 80,00 %) au 31 décembre 2023.

2.1.2. Statut des résultats sur les Indicateurs Liés aux Décaissements

Les trois (3) Centres ont soumis plusieurs résultats pour vérification par l'Association des Universités Africaines (AUA), organisme choisi par la Banque mondiale pour assurer les vérifications. Les résultats soumis portent sur les inscriptions des étudiants en Master et en thèse, les formations de courtes durées, etc.



Les résultats obtenus par le Centre d'Excellence d'Afrique pour l'Impact sur le développement pour l'Eau et l'Assainissement (C2EA) se présentent comme suit :

Après plusieurs vérifications par l'Association des Universités Africaines (AUA), et conformément à la dernière lettre de vérification reçue le 19 décembre 2023, le C2EA a obtenu des résultats globalement satisfaisants sur les indicateurs suivants :

- ILD 1 (Préparation institutionnelle) : 100 % ;
- ILD 2 (Impact sur le Développement) : 50 % ;
- ILD 3 (Nombres d'étudiants avec un accent sur le genre et la régionalisation) : 96 % ;
- ILD 4 (Qualité de l'enseignement et de la recherche) : 38 % ;
- ILD 5 (Pertinence de l'éducation et de la recherche) : 88 % ;
- ILD 6 (Gestion financière régulière et de qualité) : 76 % ;

Le C2EA a obtenu 100 % pour le nombre des étudiants en Master et en formation de courte durée et 91% pour les étudiants en thèse et 89 % pour les publications scientifiques.

Le C2EA, en termes de décaissement, a levé **trois millions huit cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent soixante-quatre (3.889.964)** dollars US pour un niveau maximum de décaissement de **six millions trois cent quarante mille cent soixante-quinze (6.340.175)** dollars US, soit un taux de décaissement de 61,00 % (données du Suivi-évaluation au 31 décembre 2023).

2.1.3. Niveau d'exécution physique et financière du PTA au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, le taux d'exécution physique global est de **68,80 %** alors que le taux d'exécution financière s'élève à **61,00 %**.

2.1.4. État des finances du projet C2EA au 31 décembre 2023

En matière de décaissement, le taux d'utilisation des ressources depuis le démarrage du projet est de **33,61 %** soit une consommation de **un milliard deux cent soixante-dix-huit millions sept cent soixante-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-sept (1.278.777.987)** francs CFA pour un solde rapproché en banques s'élevant à **soixante-quatre millions cinq cent vingt-sept mille deux cent cinquante-six (64.527.256)** francs CFA.

2.1.5. État des marchés passés et des procédures engagées au 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, les seize (16) marchés engagés se présentent ainsi qu'il suit :



PROJET	Catégorie de marchés	Nombre de dossiers	Montant en FCFA	Montant en dollars US
C2EA	Travaux	02	460.500.000	767.500
	Fournitures	06	435.635.593	726.059,32
	services	03	137.877.966	229.796,61
	Prestations intellectuelles	03	26.069.491	43.449,15
TOTAL		16	1.060.083.050	1.766.805,08

2.2. Difficultés rencontrées par l'équipe de projet

Nous avons effectué des séances d'échanges avec les membres des unités de gestion du projet lors de nos descentes à l'INE. Ces séances ont pour but de prendre connaissance des difficultés éventuellement rencontrées par les différents acteurs dans le pilotage et gestion du projet. Entre autres difficultés, nous avons :

- non intéressement de certains personnels de la gouvernance du projet (coordonnateur du projet, responsable financier du projet, le comptable du projet, pour ne citer que ceux-là). Cet état de chose entrainerait la démotivation et contribuerait au faible taux de consommation enregistré. Cette catégorie de personnel cité constitue ceux mis à disposition du projet par l'UAC ;
- insuffisance de personnel à la comptabilité du projet, qui se résume au seul comptable du projet, vu la densité des tâches quotidiennes et périodiques à exécuter ;
- lourdeur des procédures de passation des marchés publics pour l'exécution de certains travaux et activités importantes du projet.

3. Recommandations

Les membres du comité d'Audit de l'UAC recommandent à l'équipe de pilotage et de gouvernance du projet C2EA :

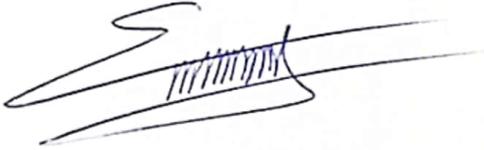
- définir et payer un complément de rémunération au personnel du projet (acteurs clés du Centre) mis à disposition du projet par l'Université en tenant compte de leurs degrés d'implications respectifs dans le projet afin de les motiver pour un meilleur rendement ;
- proposer et faire valider par le Ministre de l'Économie et des Finances (MEF) un projet manuel de procédures de passation des marchés spécifique du projet adaptés aux spécificités du projet afin d'accélérer la consommation des ressources mobilisées ;
- prendre des dispositions appropriées pour une meilleure exploitation des différents rapports du comité d'Audit de l'UAC ;



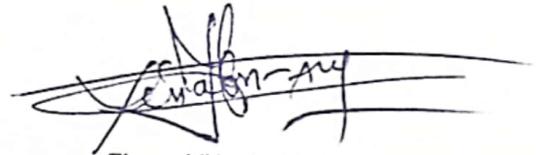
- organiser un diagnostic organisationnel du pilotage et de la gouvernance du projet afin d'identifier les vraies causes du faible taux de consommation de ressources mobilisées du projet, ceci permettrait in fine, l'amélioration du taux de consommation des ressources.

C'est sur ces recommandations que prend fin le présent procès-verbal rédigé en un exemplaire original pour servir valoir ce que de droit.

Ont signé :



Jesse ERIORA
Rapporteur du Comité d'Audit de l'UAC



Fiacre Y'An DANON
Membre du Comité d'Audit de l'UAC



Professeur Karima SYLLA
Présidente Comité d'Audit de l'UAC